



## Règlement Général

### Article 1 : Organisation

L'association ODYSSEA organise :

- des épreuves pédestres mixtes (course allure libre de 9km chronométrée, une marche solidaire 9 km non chronométrée le **dimanche 10 juillet 2022 à Val d'Isère à partir de 9h30.**
- des épreuves à distance connectées (5 km et 9 km) du **lundi 4 juillet 08h00 au dimanche 10 juillet 18h00.**

**Attention :** pour ces épreuves à distance tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui sera validée sur l'application mobile Odysséa.

### Article 2 : Programme, circulation sur la voie publique et mesures sanitaires

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards disponibles sera fonction des jauges autorisées par les autorités compétentes et pourra donc être amené à varier.

- **Épreuves pédestres mixtes le dimanche 10 juillet**

Départ : Centre de la station de Val d'Isère, Club des Sports

Arrivée : Centre de la station de Val d'Isère, Club des Sports

Horaires :

**9h30** : Course 9km chronométrée (à partir de 16 ans)

**9h30** : Marche 9km non chronométrée (à partir de 12 ans inclus)

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes et les chiens tenus en laisse sont tolérés mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Toutes les informations concernant le plan de parcours, les lieux et dates de retraits des dossards et tee-shirts de course sont disponibles sur le site internet <https://odyssea.info/course/odyssea-val-disere/>.

L'entrée sur le village Club des Sports se fera via la présentation de son dossard ou de sa convocation (téléchargeable via le site odyssea.info). Un contrôle visuel à chaque entrée sera effectué. Les sacs à dos sont interdits ainsi que les bâtons de marches nordique.

- **Épreuves à distance connectées (5km et 9km) du lundi 4 juillet 08h00 au dimanche 10 juillet 18h00.**

Les épreuves à distance sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application mobile Odyssea et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'épreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 9km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course à distance connectée.

## Article 3 : Modalités d'inscription

### 3-1 Inscription individuelle (dans la limite des dossards disponibles)

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

Sur internet : <https://odyseea.info/course/odyseea-val-disere/>.

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **mercredi 6 juillet 2022 à 20h dans la limite du nombre de dossards disponibles** et fonction des jauges autorisées par les autorités compétentes.

### **3-2 Tarifs d'inscription et limites d'âges :**

<b>Course présentielle</b>	<b>Tarif avec T-shirt</b>	<b>Tarif sans T-shirt</b>
9km Course chronométrée (à partir de 16 ans)	15 €	12 €
9km Marche non chronométrée (à partir de 12 ans)	15 €	12 €

<b>Course à distance connectée 5km ou 9km</b>	<b>Tarif avec T-shirt</b>	<b>Tarif sans T-shirt</b>
à partir de 14 ans sur le 5km et 16 ans sur le 9km	12 €	10 €

<b>Participation Solidaire</b>	<b>Tarif</b>
Participation Solidaire incluant le tshirt de la course	10 €

**Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

**En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes inscrites seront automatiquement basculées sur les courses à distance connectées.**

### **Article 4 : Justificatifs**

#### **- Épreuve pédestre : 9 km Marche non chronométrée du dimanche 10 juillet**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

**Le certificat médical n'est pas requis.** Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs**, l'autorisation parentale sera nécessaire et le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital de son enfant mineur par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

## - Épreuve pédestre : 9km course chronométrée du dimanche 10 juillet

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Pour les **coureurs/marcheurs mineurs**, l'**autorisation parentale sera nécessaire et le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital de son enfant mineur par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...)** pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- un certificat médical d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant de **moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**OU**

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

**ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences**

- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.**

**- Épreuves à distance connectées (5km et 9km) du lundi 4 juillet 08h00 au dimanche 10 juillet 18h00**

L'épreuve 9 km à distance connectée étant chronométrée, un certificat médical est obligatoire afin de pouvoir être classé, avec les mêmes mentions nécessaires citées dans le paragraphe ci-dessus.

L'épreuve 5 km à distance connectée n'étant pas classée, le certificat médical n'est pas obligatoire.

### **Article 5 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident », épreuve sur site (non connectée)**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odyssée dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque **participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.**

La sécurité médicale est assurée **uniquement le dimanche 20 mars** sur l'évènement par un poste de secours en présence d'un médecin.

## **Article 6 : Résultats et classements**

### **- Épreuves pédestres mixtes du dimanche 10 juillet**

La course du 9 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 9km marche Solidaire se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

### **- Épreuves à distance connectées (5km et 9km) du lundi 4 juillet 8h au dimanche 10 juillet 18h.**

La course 9 km fera l'objet d'un chronométrage via l'application et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

La course 5 km ne fera l'objet d'aucun classement.

## **Article 7 : Temps de course**

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours de la course chronométrée 9 km et de 2h sur la marche non chronométrée 9 km.

## **Article 8 : Droit à l'image**

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

## **Article 9 : Annulation**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'inscriptions.

## **Article 10 : Traitement des données et Politique de confidentialité**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : [contact@odyseea.info](mailto:contact@odyseea.info).

La politique de confidentialité de l'association Odyssea en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssea.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, sous-traitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail [contact@odyseea.info](mailto:contact@odyseea.info)

## **Article 11 : Adhésion au règlement**

**L'inscription à la course ODYSSEA VAL D'ISERE vaut adhésion expresse :**

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.



